

Séance du 17 octobre 2023

Liste des délibérations

n Décision	Approuvée	Approuvée	Approuvée	Approuvée	Approuvée	Approuvée	Approuvée	Approuvée
Abstention	0	0	0	П	0	0	0	0
Vote	0	0	0	0	7	0	~	0
Vote	11	11	13	12	13	13	12	13
Vote Réel	11	11	13	13	13	13	13	13
Membres afférents au Conseil Municipal	14	14	14	14	14	14	14	14
Date d'envoi en préfecture	2 6 OCT. 2023	20 octobre 2023	2 6 OCT. 2023	27 OCT. 2023	2 6 OCT. 2023	2 6 OCT. 2023	2 6 OCT. 2023	2 6 OCT. 2023
Objet	Modification de la date de révision du loyer du centre équestre	Délibération modificative budgétaire n°1 – budget des campings et gîtes	Renouvellement de la convention avec Hautevil'art	Délibération relative à la fourniture d'électricité en 2023	Délibération relative à la participation de la commune pour la lutte contre les chenilles processionnaires	Création de postes	Proposition d'adhésion à l'association « Les Amis de la Gendarmerie »	Délibération relative à la gestion des fermages par Me DESHAYES
Date	17 octobre 2023	17 octobre 2023	17 octobre 2023	17 octobre 2023	17 octobre 2023	17 octobre 2023	17 octobre 2023	17 octobre 2023
Identifiant	2023-10-	2023-10- 02	2023-10-	2023-10- 04	2023-10- 05	2023-10- 06	2023-10-	2023-10- 08

HAUTEVILLE—SUR—MER Mairie - 29, place de la mairie - 50590 HAUTEVILLE-SUR-MER <u>mairie@hauteville-sur-mer.fr</u> / 02 33 47 52 57

Identifiant	Date	Objet	Date d'envoi en préfecture	Membres afférents au Conseil Municipal	Vote Réel	Vote	Vote	Abstention	Décision
	17 octobre 2023	Délibération relative à la modification d'un nom de voirie	2 6 OCT. 2023	14	13	13	0	0	Approuvée
	17 octobre 2023	Approbation du RPQS	2 6 OCT. 2023	14	13	13	0	0	Approuvée



HAUTEVILLE—SUR—MER

Mairie - 29, place de la mairie - 50590 HAUTEVILLE-SUR-MER <u>mairie@hauteville-sur-merfr</u> / 02 33 47 52 57

Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture 050-215002312-20231017-2023-10-01-DE EXTRAIT DU REGISTRE ale de télétransmission : 26/10/2023 eate de réception préfecture : 26/10/2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal: 14

En exercice: 14

Qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 17 octobre 2023

Date de la convocation : 13/10/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-10-01 – Modification de la date de révision du loyer du centre équestre

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

2ème réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 13 octobre 2023, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, Maire adjoint.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT.

Absents excusés: M. Jacques DURET (pouvoir à Philippe BOUBET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Dominique IMBERT) Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET), Jean-Philippe PONTIS.

Secrétaire de séance : M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le loyer du centre équestre est révisé au 1er juillet de chaque année selon l'indice du coût de la construction du 2ème trimestre. Or, cet indice ne paraît que fin septembre et implique donc une régularisation des loyers des mois de juillet, août et septembre los de l'appel de loyer du mois d'octobre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de décaler la date de révision du loyer du centre équestre au 1er octobre de chaque année ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant en ce sens.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire. Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 26 0CT. 2023 Et publication sur le site internet le 2 6 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture 050-215002312-20231017-2023-10-02-DE Date de télétransmission : 20/10/2023 Date de réception préfecture : 20/10/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal: 14

En exercice: 14

Qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 17 octobre 2023

Date de la convocation: 13/10/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-10-02 – Délibération modificative budgétaire n°1 – Budget des campings et des gîtes

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 13 octobre 2023, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, Maire adjoint.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT.

Absents excusés: M. Jacques DURET (pouvoir à Philippe BOUBET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Dominique IMBERT) Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET), Jean-Philippe PONTIS.

Secrétaire de séance : M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de prendre une décision modificative budgétaire au budget 2023 des campings et des gîtes afin de permettre la prise en charge des charges de personnel pour la fin de l'année.

Ainsi, Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement : Dépenses :

• Chapitre 67 (Charges exceptionnelles) - Compte C/ 678 :

- 31 000€

• Chapitre 012 (Charges de personnel) - Compte C/ 6411 :

+ 31 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord et autorise Monsieur le Maire à effectuer les transferts de crédits comme présentés.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 2 () 007, 2023

Et publication sur le site internet le 2 6 0CT. 2023

Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture 050-215002312-20231017-2023-10-03-DE Date de télétransmission : 26/10/2023 Date de réception préfecture : 26/10/2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal: 14

En exercice: 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 17 octobre 2023

Date de la convocation : 13/10/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-10-03 - Renouvellement de la convention avec Hautevil'art

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

2ème réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 13 octobre 2023, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, Maire adjoint.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT.

Absents excusés: M. Jacques DURET (pouvoir à Philippe BOUBET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Dominique IMBERT) Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET), Jean-Philippe PONTIS, Franck VIGOT (pouvoir à Caroline DUDOUIT).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention de mise à disposition de la Galerie Hautaise est arrivée à son terme et qu'il convient de la renouveler.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De renouveler la convention de mise à disposition de la Galerie Hautaise à l'association Hautevil'art selon les mêmes conditions que la précédente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la-dite convention.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire, Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le Et publication sur le site internet le 2 6 OCT. 2023

Département de la Manche

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal: 14

En exercice: 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 17 octobre 2023

Date de la convocation: 13/10/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-10-05 – Délibération relative à la participation de la commune pour la lutte contre les chenilles processionnaires

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 13 octobre 2023, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, Maire adjoint.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT.

Absents excusés: M. Jacques DURET (pouvoir à Philippe BOUBET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Dominique IMBERT) Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET), Jean-Philippe PONTIS, Franck VIGOT (pouvoir à Caroline DÜDOUIT).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a mis en place la lutte contre les chenilles processionnaires en 2020 et depuis, prend en charge la 50 % du coût de l'installation des éco-pièges chez les particuliers ; l'échenillage étant réalisé en interne par Jean-Christophe HELAINE.

Le coût de la lutte contre les chenilles processionnaires s'est ainsi élevé à 11 702.40 € en 2022 dont 5 044,70 € de prise en charge pour les particuliers.

Monsieur le Maire ajoute qu'il existe depuis le 22 mai 2023 un arrêté préfectoral relatif à la lutte obligatoire contre les ambroisies, la berce du Caucase et les chenilles processionnaires urticantes. Cet arrêté prévoit, dans son article 1 que « les propriétaires, locataires, exploitants, gestionnaires de terrains bâtis et non-bâtis, ayant-droit ou occupants à quelque titre que ce soit sont tenus de mener toute action de prévention et toute autre action de lutte. notamment en détruisant sans délai les nids déjà développés dans des conditions permettant d'éviter leur dissémination et leur reproduction ». Monsieur le Maire précise qu'avec cet arrêté, l'Etat prend le relais de la commune en rendant obligatoire la destruction des nids par les propriétaires des arbres et que la commune peut, dès lors, cesser sa politique incitative.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de ne plus prendre en charge le coût de l'intervention de l'entreprise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec un vote contre (Monsieur Jacques DURET) décide :

- De ne plus prendre en charge la participation de la lutte contre les chenilles processionnaires à compter du 30 juin 2024;
- D'ici cette date, la commune limitera sa participation à 25 % du coût outre l'intervention de l'ASVP en fonction de ses disponibilités.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus dés of le l'étransmission 26/10/2023 Date de réception en préfecture 26/10/2023 Date de réception préfecture 26/10/2023 Date de réception préfecture 26/10/2023

Le Maire, Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le Et publication sur le site internet le 2 6 OCT. 2023

26 OCT. 2023

EXTRAIT DU REGISTRE

Accusé de réception en préfecture 050-215002312-20231017-2023-10-06-DE Date de télétransmission : 26/10/2023 Date de réception préfecture : 26/10/2023

Département de la Manche

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal: 14

En exercice: 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 17 octobre 2023

Date de la convocation: 13/10/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-10-06 - Création de postes

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

2ème réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 13 octobre 2023, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, Maire adjoint.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT.

Absents excusés: M. Jacques DURET (pouvoir à Philippe BOUBET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Dominique IMBERT) Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET), Jean-Philippe PONTIS, Franck VIGOT (pouvoir à Caroline DUDOUIT).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir été sollicité par Madame LAINE, directrice de l'école, pour pouvoir coucher les petits à 13h, soit sur le temps de la cantine. Pour ce faire, il est nécessaire de recruter un agent de 13h à 13h30.

Il convient également de pourvoir au remplacement de Patricia NICOLLE, qui est actuellement en arrêt maladie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de créer :

- De créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (7h30/mois) pour la période du 16 octobre 2023 au 7 juillet 2024;
- De créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (9h30 pour la durée du contrat) pour la période du 12 au 14 octobre :
- De créer un poste d'adjoint technique à temps non complet pour la durée de l'arrêt maladie de Mme Patricia NICOLLE.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire. Jean-René BINE

Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture 050-215002312-20231017-2023-10-07-DE EXTRAIT DU REGISTR Date de lélétransmission : 26/10/2023 Date de réception préfecture : 26/10/2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal: 14

En exercice: 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 17 octobre 2023

Date de la convocation: 13/10/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-10-07 - Proposition d'adhésion à l'association « Les amis de la Gendarmerie »

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

2ème réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 13 octobre 2023, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, Maire adjoint.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT.

Absents excusés: M. Jacques DURET (pouvoir à Philippe BOUBET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Dominique IMBERT) Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET), Jean-Philippe PONTIS, Franck VIGOT (pouvoir à Caroline DUDOUIT).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu en mairie Monsieur Régis GOUPILLOT, président du Comité 50-3 de l'association des Amis de la Gendarmerie » qui lui a présenté l'association.

Il précise que cette association a pour vocation principale de mieux faire connaître la gendarmerie, la faire apprécier et la soutenir. La recherche de l'adhésion des collectivités territoriale est une priorité puisqu'elle répond au renforcement des liens entre la Gendarmerie et les élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec une voix contre (Mme Caroline DUDOUIT):

- D'adhérer à l'association des amis de la Gendarmerie ;
- De cotiser à hauteur de 100 euros.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire, Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 2 6 0CT. 2023 Et publication sur le site internet le 2 6 OCT. 2023

Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture 050-215002312-20231017-2023-10-08-DE EXTRAIT DU REGISTR Date de télétransmission : 26/10/2023 Date de réception préfecture : 26/10/2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal: 14

En exercice: 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 17 octobre 2023

Date de la convocation: 13/10/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-10-08 - Délibération relative à la gestion des fermages par Me **DESHAYES**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 13 octobre 2023, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, Maire adjoint.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT.

Absents excusés: M. Jacques DURET (pouvoir à Philippe BOUBET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Dominique IMBERT) Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET), Jean-Philippe PONTIS, Franck VIGOT (pouvoir à Caroline DUDOUIT).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son souhait de confier à Maître DESHAYES, notaire à Quettreville-sur-Sienne, la gestion la gestion des fermages. Les honoraires pratiqués par Maître DESHAYES seraient de 6% TTC. A cette fin, un mandat de gestion locative doit être signé avec Maître DESHAYES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer le mandat de gestion locative avec Maître DESHAYES pour la gestion des fermages.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés

Le Mairé Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 2 6 0CT. 2023

Et publication sur le site internet le

Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture 050-215002312-20231017-2023-10-09-DE EXTRAIT DU REGISTR Date de félétransmission : 26/10/2023 Date de réception préfecture : 26/10/2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal: 14

En exercice: 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 17 octobre 2023

Date de la convocation: 13/10/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-10-09 - Délibération relative à la modification d'un nom de voirie

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire,

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 13 octobre 2023, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, Maire adjoint.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT.

Absents excusés: M. Jacques DURET (pouvoir à Philippe BOUBET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Dominique IMBERT) Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET), Jean-Philippe PONTIS, Franck VIGOT (pouvoir à Caroline DUDOUIT).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération afin de modifier le nom du lieu-dit « Les Hardes » en « Rue de la Mer ». Ce lieu-dit comporte 3 adresses ainsi modifiées :

- 1A Rue de la Mer:
- 1B Rue de la Mer;
- 1C Rue de la Mer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de renommer le lieu-dit « Les Hardes » en 1A, 1B et 1C Rue de la Mer.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire. Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le

Et publication sur le site internet le

2 6 OCT. 2023

Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture 050-215002312-20231017-2023-10-10-DE EXTRAIT DU REGISTR Pale de télétransmission : 26/10/2023 Pale de réception préfecture : 26/10/2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal: 14

En exercice: 14

Qui ont pris part à la délibération: 13

Séance du 17 octobre 2023

Date de la convocation: 13/10/2023

Objet de la délibération :

Délibération n° 2023-10-10 - Approbation du RPQS

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

2ème réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 13 octobre 2023, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, Maire adjoint.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT.

Absents excusés: M. Jacques DURET (pouvoir à Philippe BOUBET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Dominique IMBERT) Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET), Jean-Philippe PONTIS, Franck VIGOT (pouvoir à Caroline DUDOUIT).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif au titre de l'année 2022 établi conformément à la législation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Valide le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,

Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 2 6 0CT. 2023

Et publication sur le site internet le